

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 17 décembre 2015 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h05, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M. Jean-Michel CHARLOT (excusé – pouvoir de vote à M. François CERCLAEYS) Mme Monique FRIED (excusée – pouvoir de vote à Mme Isabelle THIESSON) M. Jean –Paul KOLECESKA. M. Lucien AYMOUNIN (excusé – pouvoir de vote à M. Christophe CHAUVOT) Mme Françoise CHARLOT (excusée – pouvoir de vote à Mme Janine LESOURD). M. CORNE Alain (excusé – pouvoir de vote à Mme Brigitte SAVOURAT). Mme Céline LEBOIS.

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

A la suite de la lecture de ce procès-verbal, M. le Maire - explique qu'en raison du transfert du droit de préemption à la Communauté de Communes Yonne Nord, la préemption communale sur les terrains près de la Mare Neuve à Vallières ne devrait pas pouvoir se réaliser aussi rapidement que prévu.

- fait part des avis favorables de la

Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Fédération des Marchés de France pour la création de notre marché communal.

Ordre du Jour :

Vente de la propriété sise 5 rue de la Division Leclerc: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente de cette propriété pour la somme de 95 000€ et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Tarifs communaux 2016 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les tarifs 2015. Il a rajouté pour la salle de Vallières les tarifs suivants : 1 journée pour les résidents 30€ 90€ pour les non résidents. Les prix pour les demies- journées sont respectivement de 30€ et 45€. Une caution de 30€ sera demandée pour l'ensemble des salles pour l'entretien.
(tous les tarifs sont consultables en Mairie)

Redevance assainissement 2016 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance 2016 à 1.98€ /m³.

Demande subvention association « Nos gens d'Hier » :

Par 11 voix contre, 1 abstention et 5 voix pour, le Conseil Municipal, considérant sa délibération du 16 juin 2014 décidant de ne pas accorder de subvention aux associations extérieures, refuse la subvention sollicitée.

Legs Condaminet 2015 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reporte sa décision dans l'attente d'un complément d'informations.

Remboursement des frais engagés pour la maison du 6 rue Chiffot : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au recouvrement auprès du propriétaire des frais à ce jour engagés soit la somme de 3171.80€ et dit que tous les frais à venir devront être recouverts.

Loyer appartement 31 rue de la Division Leclerc : Par 16 voix contre et une abstention, le Conseil Municipal, rejette la demande d'un locataire de voir son loyer minoré et confirme le prix fixé lors de sa réunion du 5 novembre dernier soit 500€.

Tarif déneigement 2016 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 53€ le tarif horaire forfaitaire alloué aux agriculteurs participant au déneigement des villages associés.

Amortissement des branchements : Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la durée d'amortissement des branchements eau et /ou assainissement à 40 ans.

Régime indemnitaire du personnel : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le régime indemnitaire du personnel communal pour 2016.

Astreintes du personnel technique : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les astreintes du personnel technique pendant la période hivernale du 12 décembre 2015 au 29 février 2016.

Création d'un poste de technicien : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée un poste de technicien à compter du 1^{er} avril 2016.

Dissolution du syndicat CISP : Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution de ce syndicat, la compétence prévention de la délinquance étant reprise par la Communauté de Communes Yonne Nord.

Remarques des conseillers :

M. Christophe CHAUVOT :- signale qu'une pierre est toujours dans le lavoir de Thorigny et demande qu'elle soit retirée et remise à sa place.

M. le Maire profite de cette observation pour annoncer qu'avec le Conseil Consultatif, réuni la veille, il a été décidé des petites interventions sur les lavoirs (les premières aux beaux jours).

- à Vallières : au-dessus des lignes téléphoniques les branches des arbres devraient être coupées.

- informe d'une possible dissolution du Syndicat de l'Oreuse et de la Couée d'une part et d'un recensement en cours des cours d'eau.

Mme Sabrina MAHTAL : demande si des ralentisseurs à St Martin et Barrault vont être mis en place avant l'été.

M le Maire lui répond que non, ces opérations doivent être réalisées en lien avec l'Agence Technique Départementale. Cependant, la Commune peut effectuer des petites opérations ponctuelles. Par ailleurs, il profite de cette intervention pour suggérer que chaque conseiller « travaille » sur son village.

M. Dino GONCALVES : propose d'inverser les panneaux « STOP » afin de les positionner sur les axes principaux et non plus sur les axes secondaires pour favoriser le ralentissement des véhicules.

Mme Marie- Neige ROUELLAT : s'inquiète de la dégradation du mur du cimetière de Fleurigny. M. le Maire va faire actualiser les devis et demande à M. Cerclaey de reprendre le dossier. Il informe le Conseil Municipal qu'en 2016, il sera prévu un columbarium dans chaque village.

Mme Brigitte SAVOURAT : - signale l'état lamentable des conteneurs entreposés par la CCYN en attente d'être revendus au prix du plastique.

- demande que le propriétaire du restaurant mette une jardinière avec du sable pour les mégots.

- dit qu'à l'école elle ne relève pas de problèmes majeurs et que le Père Noël est passé voir les enfants.

- elle souligne, par ailleurs, que lorsque l'Etat ne participera plus financièrement aux NAP, il sera nécessaire que le Conseil Municipal prenne une décision de règlement par les parents.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui interviennent sur les NAP et remercie également le Père Noël et son attelage pour le très bon moment passé avec les enfants et, avant de lever la séance, il souhaite à tous de bonnes fêtes.

La séance est levée à 21h20.



Pierrick BARDEAU